

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

avril 2022



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h

Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 14h 16h - 21h

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 - 14h 16h - 21h

Jeudi 7h30 - 14h 16h - 21h

Vendredi 7h30 - 14h 16h - 1h

Samedi 8h - 14h 16h - 1h

Dimanche 9h - 14h 16h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Jeudi 11h00-12h30

Vendredi 8h30 - 12h

Fermé pendant le confinement à

l'exception des besoins

numériques

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi plats à emporter

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h-13h30

16h-19h

Samedi 8h-13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerorien Crédin

Lundi au samedi 14h à 18h30 en

été et 17 H en hiver du 1 octobre

au 31 mars

Lundi et samedi : 9h30 à 12 h

Mesdames,

Messieurs,

Je vous présente les éléments financiers essentiels des budgets 2021 de notre collectivité : qu'avons-nous fait de votre argent ?

Les charges courantes dites à caractère général ont augmenté de 32 000 € à 148 877 € correspondant à la location immobilière nécessaire pour maintenir le service de restauration pendant les travaux de rénovation de la cuisine et l'aménagement des deux lots en vente rue de l'Argoat.

Les dépenses de personnel ont augmenté de presque 10 000 € à 218 322 €. Cette augmentation est plus importante que prévue avec le remplacement maternité d'une agente. L'année deux de la pandémie a maintenu des temps de travail supplémentaire pour assumer les différents protocoles.

Les écritures d'ordre ou comptable sont importantes avec une ligne de 55 393 €. Une partie de ces écritures, 20 517 € est nécessaire pour retirer des actifs de la commune les terrains vendus. Par contre, 34 925 € est une nouvelle pratique pour amortir nos investissements antérieurs. L'amortissement est généralisé dans la comptabilité privée mais assez rare dans la comptabilité publique. Nous avons simplement anticipé la nouvelle méthode comptable que nous mettons en œuvre dès le 1 janvier 2022.

Les autres charges de gestion courante sont stables à 98 489 € malgré l'augmentation de l'indemnité des élus. Le forfait communal pour l'école Notre Dame est de 41 651 € en 2021. La réduction de notre endettement limite encore une fois les charges financières à 6 191 € (39 400 € en 2009). Sans charges exceptionnelles et sans nouvelle provision préfinançant le déficit du lotissement Koarheg, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 9,44 % à 527 273 €.

Nous constatons par contre une hausse de nos recettes de 25 800 € soit 4,2 % avec un total de 603 655 €. Les atténuations de charges liées au congé maternité se montent à 9 717 € soit 9 000 € de plus que prévues. Les ventes de produits se chiffrent à 41 195 € soit 2 600 € de plus correspondant au repas à la cantine que nous avons pu facturer toute l'année scolaire. Les impôts et taxes augmentent de 38 934 € à 389 928 € résultat de la réforme de la taxe d'habitation et d'un changement de ligne budgétaire. L'augmentation des contributions réelles est de 2 437 €. Les dotations et subventions sont de 139 609 € à rapprocher des 139 574 € en 2020. Nous bénéficions d'une nouvelle recette exceptionnelle avec la vente rue de l'Argoat pour 23 131 €. L'augmentation des recettes n'est donc pas pérenne.

Le solde d'exécution 2021 (recettes – dépenses) en fonctionnement est de 77 542 € en baisse de 22 815 €. Pour être sincère, le résultat peut être abondé de 34 925 € correspondant à l'amortissement des investissements que nous avons effectués les années précédentes. Cette somme est FAIBLE. Même si nous avons la possibilité d'emprunter pour assumer les investissements peu dotés de subventions dans les prochaines années.

Le résultat de clôture en fonctionnement (exécution et report) est de 307 556 € le 31 décembre 2021 contre 410 013 €, un an plus tôt.

Les dépenses d'investissement ont été très importantes en 2021 avec des mandats à hauteur de 441 082 € dont 45 373 € de remboursement de capital. La liste des investissements est donc de

- Travaux de la cantine-salle	:	322 167 €
- Travaux de voirie	:	53 243 €
- Columbarium cimetière	:	3 800 €
- Matériels techniques et de bureau	:	2 460 €
- Rénovation école	:	2 165 €
- Création muret en régie	:	977 €
- Etude (voirie et sécurité Argoat et Saint Vincent)	:	10 896 €

La gestion des investissements a donc été assez chargée cette année. Denis a été un peu occupée. Mais, les recettes d'investissement ont aussi été très importantes avec un total de 442 243 € dont 12 995 € de TVA, 3 987 € de taxe d'aménagement et la nouvelle ligne d'amortissement de 47 574 €.

L'encaissement des subventions a été remarquable sur la base de 189 868 € dont 32 345 € provenant de l'Etat pour trois demandes (livres école, ordinateur médiathèque et 29 827 € pour la DETR de la salle). Le Conseil Départemental a versé 74 038 € pour la salle mais aussi 74 038 € pour la voirie dont chose étonnante 50 000 € pour le programme que nous ferons en avril/mai 2022. Enfin, Pontivy Communauté a versé 17 666 € d'aide à la voirie communale 2020 et 2021.

Nous avons affecté 200 000 € en autofinancement en 2020. Nous avons ajouté 180 000 € en 2021. Le solde d'exécution de l'année 2021 en investissement est légèrement positif à hauteur de 1 160 €.

Notre dette sur le budget principal au 1^{er} janvier 2022 est de 206 474 € avec une annuité réduite à 10 640 € dès 2024. Nous devons faire des investissements en empruntant en 2023 ou 2024 en accélérant la mise en œuvre du projet de mandat.

Notre résultat de clôture global est de 500 155 € en baisse de 113 447 €.

Lotissements 2021

La dernière vente de Koarheg de 13 590 € est actée et le remboursement du prêt pour 6 981 € de capital et 374 € de frais financiers sont les seules écritures comptables en 2021. Le solde d'exécution de 6 235 €. La gestion des stocks engendre un **résultat de clôture total de - 129 026 €**. L'acte pour céder les 4 derniers lots à Bretagne Sud Habitat sont prévu en 2022 malgré le report des travaux de construction. Nous pourrions ainsi clore ce dossier annexe.

Les prêts contractés lors de l'acquisition des terrains du lotissement seront soldés en avril 2022.

Le lotissement « le clos des forges » est impacté par les travaux d'aménagement à hauteur de 68 600 € avec la première vente de 16 000 €. Notre déficit aujourd'hui est de 431 426 € incluant la parcelle route de Pembual sans frais financiers puisque nous utilisons notre trésorerie.

Logements sociaux 2021

Les recettes (les loyers) sont de 43 321 € et 2 352 € de provision pour charges locatives. Nous n'avons pas eu de vacances locatives cette année. Les recettes sont de 49 171 € avec une fausse recette de 3 497 €. Les dépenses s'établissent à 28 459 € dont 2 757 € de frais financiers. Les charges se situent à 9 407 € dont une somme assez importante d'entretien de 4 056 €. Les prestations ont été faibles à hauteur de 1 663 € directement liées à la stabilité de nos locataires.

Les recettes d'investissement se chiffrent à 33 568 € par le virement de la totalité de notre autofinancement en investissement soit 33 072 € complété d'un versement de caution. Les dépenses d'investissements sont de 16 294 € et limitées au remboursement du capital à hauteur de 15 812 € et à la restitution d'une caution.

2022

Lotissement Koarheg

Nous attendons l'acte de transfert de propriété à Bretagne-Sud-Habitat pour affecter le reste des actifs au budget principal pour clore ce budget. Une écriture comptable est prévue pour le solde du prêt. Le budget est équilibré en

investissement à 197 592,25 € et à 133 404,03 € en exploitation avec un emprunt fictif de 99 531 € lié à la gestion des stocks. Les provisions hors comptes de gestion sont de 105 000 €.

Lotissement le Clos des Forges 2022

Nous avons programmé un solde de 3 000 € de travaux et la vente de 4 lots à hauteur de 72 438 €. Avec la gestion des stocks, nous équilibrons le budget de fonctionnement à 334 437,75 € avec un produit exceptionnel de 3 636 €. Le stock final est fixé à 258 362 €. En investissement, l'évolution du stock est assumée par un emprunt de 258 362 € pour un budget d'investissement de 579 639 €. La demande est surprenante depuis le début d'année après la vente du premier lot en décembre 2021. Nous constatons le dépôt de 3 chèques de réservations, de 3 réservations assez avancées plus 1 prévue fin avril et 1 discussion plus incertaine, tout ceci en 3 mois. Dès l'encaissement de ces ventes, nous devons travailler sur l'aménagement du Clos des Forges 2. C'est la surprise de ce début d'année.

Logements 2022

Nous basons le budget de fonctionnement sur une recette de 44 500 €, à peu près équivalent à 2021, et des dépenses réelles théoriques de 20 500 €. Nous avons maintenu une ligne de créances douteuses de 1000 € avec un risque potentiel de 645 €. Nous anticipons un excédent de 24 000 € viré à la section d'investissement.

En investissement, nous prévoyons un budget de 64 000 € intégrant un report de 13 000 €. Dans les dépenses, nous proposons 34 500 € de frais d'études pour la rénovation de l'étage de la boulangerie et 16 000 € de remboursement de capital. La recette totale est équilibrée un emprunt théorique de 5 994 € avec en base des dépôts et cautionnements de 500 €. Les recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement de 33 505 € et du virement de la section de fonctionnement cité précédemment de 24 000 €. Nous pouvons préparer l'investissement de densification urbaine avec sérénité malgré toutes les incertitudes. Prévoir ce projet début 2023 était une bonne décision ?

Budget principal sur la base de la nouvelle nomenclature M57 2022

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont proposées, en baisse liée à la réduction de notre matelas financier, à 730 000 € dont 155 395 € de résultat reporté. Les atténuations de charges sont chiffrées à 6000 €. Les ventes sont estimées en légère baisse à 41 500 €, les impôts et taxes à 117 950 €, les contributions directes à 269 000 €, les dotations à 139 130 €, les autres produits à 1 019 € et les produits financiers à 5 €. La vente du terrain rue de l'Argoat n'est pas pris en compte dans le budget. J'imagine que nous aurons plus de recettes sur les atténuations de charges avec l'intervention de la CAF sur un poste à la cantine, que les recettes de la salle seront plus importantes avec la reprise des locations. Pour la salle, je ne suis pas sûr que ce sera du bénéfice net. Nos recettes réelles devraient baissées ce qui n'est pas compatible avec l'accroissement de nos charges.

Les prévisions de dépenses sont pour les charges à caractère général de 311 500 € dont 172 500 € sans lien réel avec une dépense et 139 000 € réellement prévues (- 9 000 €), les dépenses de personnel de 225 000 € (+ 7 000 €), les charges de gestion courantes à 110 000 € (+11 500 €). Les frais financiers se limitent à 5 000 €, les écritures d'ordre à 40 000 €, résultat de notre volonté d'amortir nos actifs. L'équilibre nécessite une dépense imprévue de 38 000 € et 500 € d'atténuation de charge.

Investissements

Les reports d'investissements sont importants avec une valeur de 219 000 € pour les travaux sur la cuisine et la cantine incluant du mobilier et 115 000 € d'investissement pour l'école Jean de La Fontaine, 2000 € pour la voirie et 6 000 € pour l'informatique de la mairie.

Notre proposition pour 2022 est d'ajouter 213 000 € au 342 000 € reporté soit une enveloppe de 555 000 €.

Les dépenses nouvelles d'investissement proposées sont :

- 45 000 € de remboursement de capital,
- 138 000 € de voirie communale en lien avec l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental du Morbihan

- 10 000 € de matériel technique
- 10 000 € de matériel informatique pour la mairie,
- 10 000 € de mobilier pour l'école,

En recettes, nous avons reporté 184 216 € de subventions accordées complétées par :

- 40 000 € d'amortissements,
- 38 000 € de TVA,
- 3 917 € de taxe d'aménagement,
- 150 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés,
- 57 000 € de subventions nouvelles pour les différents projets. Nous n'avons pas tous les accords de subvention à ce jour (DETR, PST du Conseil Départemental du Morbihan et Pontivy Communauté)

Nous équilibrons avec un emprunt virtuel de 81 867 €. Il n'est pas prévu de prêt puisque nous atteignons l'équilibre des investissements avec notre autofinancement. Cette possibilité ne va pas durer très longtemps avec faiblesse de nos résultats de fonctionnement. Nous avons encaissé la ligne de trésorerie de 230 000 € dans l'attente de l'encaissement des subventions.

26-2022 : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

VU la délibération n°33 du 18 mars 2009 fixant les taux ci-dessous,
CONSIDERANT la réunion de la commission finance du 21 mars 2022 et la proposition d'augmentation des taux de 2%, cette augmentation doit produire une recette de 4 364€ supplémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, décide,

	Année 2021	Année 2021
Foncier bâti	18,77%	34,03%
Taux départemental foncier bâti	15,26%	
Foncier non bâti	47,79%	47,79%

Joël Marivain

Apprentissage numérique :

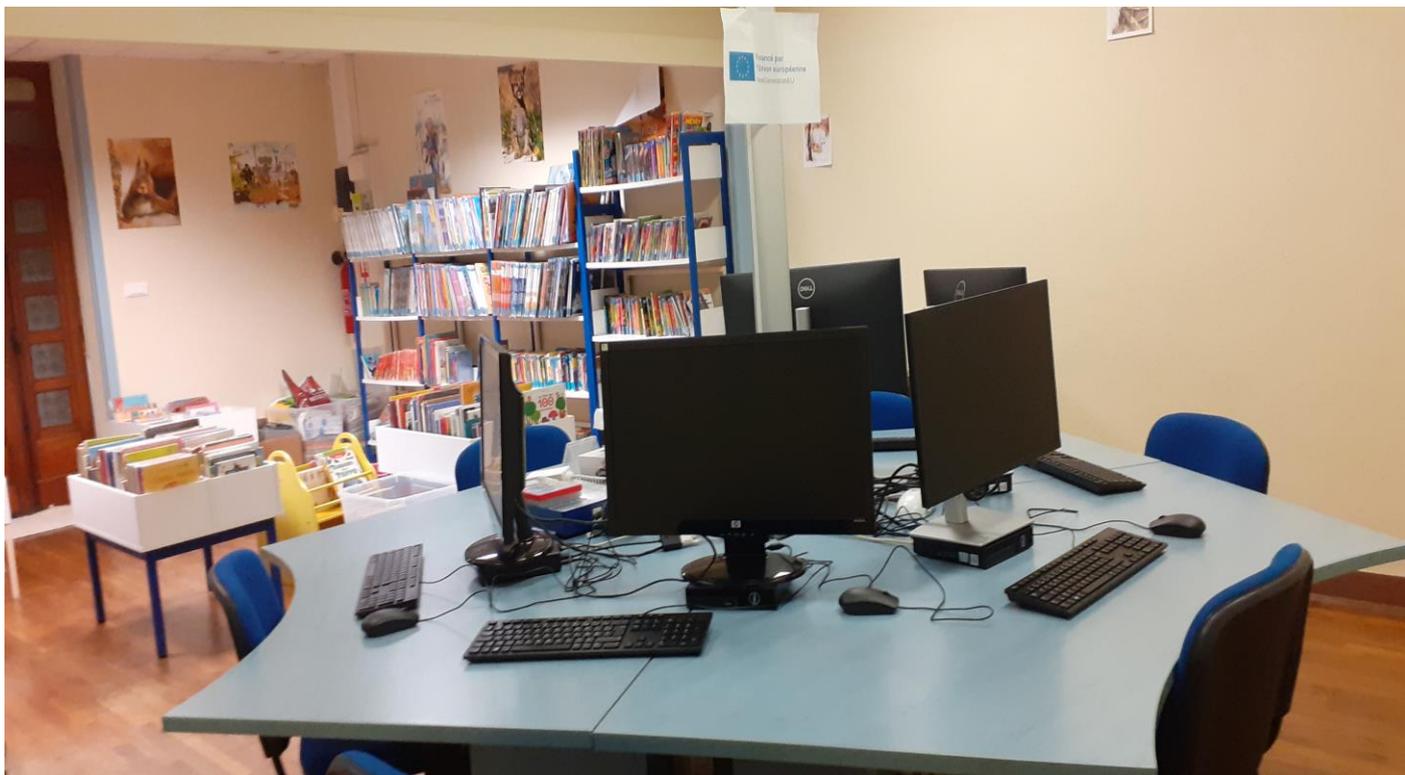
Dans le cadre du plan de relance, nous avons renouvelé le parc informatique à la médiathèque. Nous voulons vous proposer une médiation numérique pour vous aider et vous familiariser avec le monde digital :

- compléter vos documents,
- répondre aux sollicitations numériques,
- faire vos demandes digitales,

Laurence vous informe et vous forme.

L'investissement a été effectué en début d'année. Le parc informatique a été intégralement changé. Le montant de la subvention via le plan de relance est de 1195 e sur une dépense de 4500 €.

Les Maisons France Service vous proposent un service avec des liens directs les partenaires (CAF, Pôle Emploi, la Trésorerie, les caisses de retraite, la préfecture pour les cartes grises... Avant de considérer l'absence de service public, utiliser ce qui est à votre disposition : le point le plus proche se trouve à Rohan.



Vos déplacements du quotidien

sur le territoire de Pontivy Communauté



Une enquête pour mieux se déplacer **demain**



Pontivy Communauté



www.pontivy-communaute.bzh

Mobilité
Une enquête pour mieux se déplacer

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de mobilité et suite à l'enquête en ligne sur le transport à la demande, Pontivy Communauté lance une grande enquête pour mieux connaître les déplacements de la population sur le territoire

L'objectif est de proposer de nouvelles solutions de mobilité adaptées aux besoins et aux attentes des habitants. Nous vous invitons à remplir ce questionnaire pour nous aider à prendre en compte l'ensemble de vos besoins ».

Nous vous invitons à remplir ce rapide [questionnaire](#) pour nous aider à prendre en compte l'ensemble de vos besoins.

Merci d'avance.

Plus d'infos : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPabCMof844xvk7mv7drRn38hYYmt9mqQkGWgOr-lmi-udvQ/viewform>

Ou www.pontivy-communaute.bzh

Moovi TAD : Enquête sur la mobilité

Depuis 2013, Pontivy Communauté a mis en place une offre de Transport à la Demande (MooviTAD) sur son territoire. Dans le cadre du renouvellement du contrat, la collectivité mène une enquête en ligne auprès de vous, utilisateurs et non-utilisateurs de ce transport, afin de recueillir votre avis et cibler vos attentes pour le futur service.

Cette étude doit permettre à la communauté de communes d'avoir une meilleure connaissance des habitudes et besoins de déplacements des habitants sur le territoire, afin de mieux restructurer ce service de transport.



moovitaD
Transport à la demande



ENQUETE SUR LA MOBILITE

Merci de remplir
ce questionnaire
avant le
15 mars

À destination des non-utilisateurs.trices
et des utilisateurs.trices
du Transport à la Demande (MooviTAD)

Pontivy
Communauté

moovitaD

Mobhilis
Mobilité Accessibilité Transports

Mars Bleu

Mobilisons-nous pour le dépistage du cancer colorectal

Tous les ans, le mois de mars est placé sous le signe de la mobilisation pour le dépistage du cancer colorectal.

Se faire dépister, pour quoi faire ?

Chaque année, 43 000 nouvelles personnes sont touchées par le cancer colorectal¹. Touchant 4 hommes sur 100 en France et 2 femmes sur 100, il est un des cancers les plus fréquents mais aussi un des plus meurtriers². Chaque année 17 100 personnes en décèdent¹. Pourtant, ce cancer peut être guéri dans 9 cas sur 10 lorsqu'il est dépisté tôt¹.

En dépit de ces chiffres, à peine 30% des 50-74 ans se font dépister chaque année³. Nous avons encore des progrès à faire ! D'autant plus que la crise sanitaire a aggravé cette situation. On estime que 250 000 coloscopies qui auraient dû être réalisées en 2020, ne l'ont pas été⁴. Les cancers diagnostiqués après le confinement étaient, par conséquent, détectés à un stade plus avancé qu'habituellement, donc plus mortel⁵.

Quels sont les deux moyens pour dépister le cancer colorectal ?

Dès 50 ans, le test de recherche de sang dans les selles, un test simple, gratuit et indolore, est proposé dans le cadre du dépistage organisé et une coloscopie de prévention est recommandée en cas d'antécédent familial de cancer colorectal. La coloscopie peut être aussi réalisée à la demande d'un patient sans antécédent particulier⁶.

Le test de recherche de sang dans les selles : en quoi ça consiste ?

Le dépistage du cancer colorectal fait souvent l'objet d'idées reçues et est source d'inquiétudes : c'est pourtant un test rapide, simple et sans douleur à effectuer chez soi. Le kit proposé permet de prélever très facilement et sans aucune difficulté un échantillon de selles qui doit ensuite être envoyé par la poste pour son analyse. Dans 96% des cas, le test est négatif⁷ !

Et si mon test est positif ?

Si le résultat est positif, vous serez alors orienté vers un gastroentérologue qui procédera à une coloscopie. Réalisée sous anesthésie générale par un gastroentérologue, elle peut permettre d'écarter le diagnostic de cancer, voire même de retirer directement des tumeurs sans gravité qui, sans intervention, auraient pu évoluer en cancer. C'est là tout l'intérêt du dépistage : éviter une intervention lourde et augmenter les chances de survie en bonne santé.

Comment obtenir mon kit de dépistage ?

Si vous avez entre 50 et 74 ans, un courrier vous est envoyé tous les deux ans pour vous inviter à vous faire dépister. Vous pouvez alors retirer votre kit de dépistage auprès de votre médecin généraliste, de votre gastroentérologue ou encore de votre gynécologue.

Le test est simple, indolore, 100% pris en charge et il permet de sauver des vies. Alors pour votre santé, faites-vous dépister !



Un réseau de l'association Patients en Réseau



NORGINE et le logo avec la voile sont des marques déposées du groupe de sociétés Norgine

¹ Institut National du Cancer - <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Panorama-des-cancers-en-France-Edition-2021>

² <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-colorectal/Pourquoi-se-faire-depister> Brochure Dépistage du cancer colorectal, - Dès 50 ans, un test à faire chez soi tous les deux ans.

³ Santé Publique France - <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/cancer-colorectal-donnees-de-depistage-2019-2020>

⁴ Meyer A, Drouin J, Zureik M, et al. Colonoscopy in France during the COVID-19 pandemic. Int J Colorectal Dis doi:10.1007/s00384-020-03816-3

⁵ INSERM - <https://presse.inserm.fr/covid-19-les-confinements-ont-eu-un-impact-deleter-sur-la-severite-du-cancer-colorectal-metastatique/43763/>

⁶ Société Française d'Endoscopie Digestive - <https://www.sfed.org/article/prevention-du-cancer-colo-rectal-coloscopie-du-depistage-population-consensus-position-sfed>

⁷ Assurance Maladie - <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-colorectal/depistage-gratuit-50-74-ans>

Une belle action que nous portons à votre connaissance : tél mairie au 0297 38 36 03 pour recevoir vos dons.



**GROUPE HOSPITALIER
CENTRE BRETAGNE**

DON DE TISSUS

COTON, LIN, SOIE, LINGE DE LIT
COUPONS DE MINIMUM 30 CENTIMETRES

**Pour un projet du lycée Louis
Armand-section mode,
en collaboration avec le GHCB
pour améliorer le quotidien
des patientes atteintes d'un
cancer du sein.**

MERCI DE DEPOSER VOS
TISSUS DANS VOTRE
MAIRIE.



Lycée Professionnel - Locminé
LOUIS ARMAND
Mode & Maintenance